



CNT-EDUC 93

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS-SES DE L'ÉDUCATION

CNT-Education 93 - 33 rue des Vignes - 75020 PARIS - educ93@cnt-f.org - <http://www.cnt-f.org/educ93/>

URGENCE SOCIALE DANS LE 93

CONTRE LA PRÉCARITÉ, POUR UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 19 SEPTEMBRE 2013

Voilà un an que le ministère travaille à la refondation de l'école publique. Améliorer l'école pour le ministère, c'est : un bouleversement irréfléchi et absurde des rythmes scolaires, le recrutement de milliers d'emplois précaires, la suppression de 260 postes d'assistants d'éducation dans l'académie Créteil... Dans le même temps, le manque de moyen global et la précarité massive des personnels persistent.

La Seine-Saint-Denis : une réalité particulière

Le rapport rédigé par l'Assurance maladie dresse un bilan social alarmant de notre département :

- le **plus fort taux de pauvreté**,
- le **plus fort taux de chômage** et le plus grand nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans,
- le plus grand nombre de familles monoparentales parmi les **allocataires du RMI et du RSA**.

Cette situation sociale s'aggrave à cause des multiples destructions d'emplois.

Par exemple, la **fermeture de l'usine PSA-Citroën** d'Aulnay-Sous-Bois concerne 4 000 emplois (employés du site, intérimaires et fournisseurs).

À cela s'ajoute la situation dramatique du **logement** : prix des loyers, insalubrité des logements, danger sanitaire (saturnisme), rénovations qui chassent les pauvres en revendant

les terrains aux entreprises privées (Bouygues, Kaufman & Broad, ...).

Plutôt que de défendre nos conditions de vie et nos droits sociaux, **le gouvernement, dans la droite ligne des politiques antérieures, travaille à la destruction de nos retraites et de la sécurité sociale.**

L'école : un reflet de la situation sociale du département

L'aggravation de la pauvreté et de la précarité dans notre département a des conséquences immédiates sur les conditions de vie, et donc d'apprentissage, de nos élèves confrontés à de plus grandes difficultés familiales.

Cette situation crée des besoins qui ne sont pas assumés par le Ministère. En effet, les personnels du pôle médico-social (infirmières-iers, assistant-e-s social-e-s, COPsy), partagés entre plusieurs établissements, sont en nombre largement insuffi-

sant alors qu'ils sont indispensables.

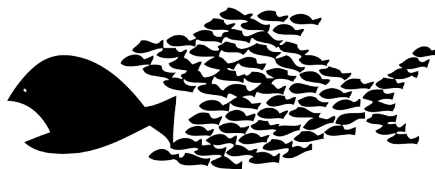
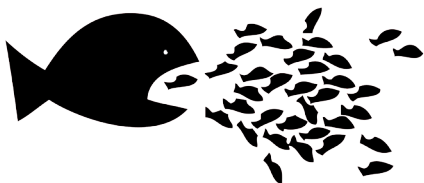
De même, la formation professionnelle est insuffisante pour être en mesure de répondre aux besoins des élèves.

Pire, **le rectorat continue de recruter des personnels précaires dans l'ensemble des services** (vie scolaire, entretien, administration, enseignement) paralysant le travail dans la durée des équipes et créant des inégalités.

À la précarité de la société s'ajoute la précarité voulue par le Ministère.

Dans les lycées pro

Avec une vingtaine d'établissements, la Seine-Saint-Denis est le département comptant le plus de lycées pro. Les jeunes suivant ces formations connaissent les mêmes difficultés qu'ailleurs : orientation scolaires subies, résultats scolaires faibles, scolarité marquée par la stigmatisation et le rejet, difficultés sociales... C'est sur ce dernier point que nos établissements se démarquent. Les lycées pro sont l'école des classes populaires et donc la situation personnelle des élèves s'est grandement dégradée depuis quelques années.



De plus les lycées pro subissent la mise en place généralisée des bac pro en trois ans et la disparition des BEP entraînant la baisse d'une années du temps de formation.

On pourrait penser que pour permettre la réussite de toutes et tous, les LP connaîtraient un certain nombre davantage. Bien au contraire, **le Rectorat décide depuis deux ans de ne pas appliquer les textes officiels au sujet des DHG**. Ce sont des milliers d'heures qui ne sont pas attribuées empêchant ainsi la mise en place de cours en effectifs réduits.

Il y a même des exemples de classes qui n'ont pas le nombre d'heures auxquelles elles ont droit. Alors qu'une réflexion est indispensable au sujet des formations proposées, du contenu des formations, des moyens pédagogiques, de la place des entreprises,

l'échec des lycées professionnelles est rationnellement organisé au détriment de l'émancipation des futurs travailleurs du département.

la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré et le manque de postes

Seules cinq communes sur le département appliquent la réforme Peillon cette année et ce n'est pas une réussite. Les autres communes élaborent plusieurs scénarii. Là encore fautes de moyens financiers et humains, **cette réforme des rythmes scolaires n'apportera rien de bien**. C'est l'abrogation du décret sur les rythmes que nous exigeons, l'embauche de professeurs des écoles en nombre suffisant, des médecins et des infirmières. Une journée de grève sera-t-elle suffisante ?

Pour toutes ces raisons, la CNT éducation 93 appelle l'ensemble des personnels à débattre des revendications et de la poursuite de la lutte dans les Assemblées Générales. Soyons maîtres de nos luttes !

Luttons pour une école émancipatrice !

Si la CNT défend le service public d'éducation, elle n'en porte pas moins un regard critique sur son fonctionnement actuel (élitisme, individualisme, privatisation rampante, bureaucratie, etc.).

Nous prôtons l'utilisation de pédagogies individuellement et socialement émancipatrices ainsi que l'indépendance de l'école vis à vis des églises (laïcité), des entreprises, des politiciens et des militaires.

Nous défendons les projets pédagogiques élaborés à la base. Organisons nous en assemblée générale, faisons vivre la démocratie directe dans les établissements pour les personnels et les élèves.

PROPOSITIONS DE REVENDICATIONS

- **Arrêt du recrutement de personnels précaires** (enseignants, vie scolaire, personnels IATOSS, ...)
- **Titularisation et formation** de tous les personnels **précaires**
- Création de postes de **remplaçants**, statutaires titulaires
- Création d'un **véritable statut d'assistant d'éducation**, sur la base des contrats MI-SE (28h hebdo)
- **Recrutement massif** (1 infirmière, 1 Copsy, 1 AS par établissement)
- **Respect des seuils d'effectifs par classe du 93** dans le 1er et le 2nd degré, en ZEP et hors ZEP (maternelle 25, élémentaire 23, collège 24, LP 24, 25-30 en LGT hors éducation prioritaire).
- Respect des consignes de **dédoublément** pour les enseignements en effectifs réduits
- Application des **horaires réglementaires en LP** et **créations des postes** nécessaires.
- **Rétablissement des postes vie scolaire** supprimés
- **Abrogation du décret sur les rythmes scolaires**
- **Moyens nécessaires** pour l'application de la loi de 2005 relative à l'inclusion des **élèves en situation de handicap**
- Refus de la politique managériale

TOUTES ET TOUS MOBILISÉS LE JEUDI 19 SEPTEMBRE

- **10h30 Manifestation de St Michel au Ministère**
- **16h AG à la bourse du travail de Bobigny (M^o Pablo Picasso)**